



Rapport d'information de la Commission spéciale des énergies au Conseil général concernant la centrale à gaz de Cornaux

(Du 5 février 2013)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Dans le prolongement de la séance d'information du 3 octobre 2012 réunissant les commissions spécialisées des 3 villes, et à la demande de plusieurs commissaires, notre commission a siégé mardi 27 novembre 2012 sous la présidence de M. Nicolas de Pury.

Rappelons que des conseillers communaux des 3 villes, membres de fait du Conseil d'administration de Viteos SA, nous ont proposé une participation financière de Viteos SA dans la construction d'une centrale thermique à gaz à cycle combiné (CCGT) à Cornaux, plus communément nommée centrale à gaz Cornaux II.

L'objectif de cette séance était, d'une part, de prendre position au sujet de la construction d'une centrale à gaz à Cornaux et, d'autre part, de se prononcer sur une participation de Viteos SA au capital-actions de la nouvelle société.

Compte tenu des enjeux et de l'importance du projet, la Commission spéciale des énergies a souhaité informer le Conseil général de ses décisions par le biais du présent rapport.

Les réflexions, discussions et remarques formulées lors de cette séance sont présentées en annexe à ce rapport d'information.

2. Commission spéciale des énergies (commission du Conseil général)

Notre commission a siégé le mardi 27 novembre 2012, sous la présidence de M. Nicolas de Pury. Le Bureau de la commission a été complété comme suit: Mme Martine Docourt Ducommun, vice-présidente et M. Félix Gueissaz, rapporteur.

3. Commission consultative des énergies et de l'eau (commission du Conseil communal)

La première partie de la séance s'est déroulée avec la commission consultative des énergies et de l'eau. Il a été décidé que les deux commissions siègeraient ensemble au début de la séance jusqu'à la présentation des enjeux énergétiques puis de la discussion générale. Ensuite, chaque commission siégerait de son côté.

4. Représentants Viteos SA et intervenants

Le Conseil communal était représenté à cette occasion par M. Pascal Sandoz et Mme Christine Gaillard, membres du Conseil d'administration de Viteos SA.

Les intervenants ont été M. Christian Trachsel, délégué à l'énergie de la Ville de Neuchâtel et Mme Josette Frésard, directrice générale de la société Viteos SA.

5. Prise de position de la commission concernant le projet de construction de la centrale thermique de Cornaux II

La commission émet un préavis négatif à la construction de Cornaux II par 10 voix contre et 3 abstentions.

6. Prise de position de la commission concernant la participation de Viteos SA à ce projet

La commission préavise négativement une participation de Viteos SA à Cornaux II, par 10 voix contre, 2 pour et 1 abstention.

7. Communication des prises de position de la commission

Il est décidé, par 9 voix pour et 3 contre, qu'un rapport d'information concernant ces deux sujets sera adressé par la commission à l'intention du Conseil général.

8. Conclusion

Précisons pour conclure que cette séance a eu pour mérite de permettre, avec les arguments des uns et des autres, une grande qualité d'échange des différents points de vue.

C'est dans cet esprit que la Commission spéciale des énergies invite le Conseil général à adopter ses remarques et ses préavis en prenant acte du présent rapport d'information et de son annexe.

Neuchâtel, le 5 février 2013

AU NOM DE LA COMMISSION SPECIALE DES ENERGIES

Le président,

Nicolas de Pury

Le rapporteur,

Félix Gueissaz

ANNEXE

au rapport d'information de la Commission spéciale des énergies au Conseil général concernant la centrale à gaz de Cornaux

1. Rappel de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral, soumise à consultation jusqu'au 31 janvier 2013 (source OFEN)

En complément de la présentation succincte du 3 octobre dernier à la Vue-des-Alpes, rappelons ci-dessous la stratégie du Conseil fédéral:

Le Conseil fédéral souhaite continuer de garantir une sécurité élevée de l'approvisionnement énergétique en Suisse, mais sans le nucléaire à moyen terme.

C'est ce qu'il a décidé le 25 mai 2011.

Les centrales nucléaires actuelles seront mises à l'arrêt à la fin de leur durée d'exploitation et ne seront pas remplacées.

Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement, le Conseil fédéral table, dans le contexte de sa nouvelle stratégie énergétique 2050;

- sur des économies accrues (efficacité énergétique),*
- sur le développement de la force hydraulique,*
- sur le développement des nouvelles énergies renouvelables,*
- et, au besoin, sur la production d'électricité à base de combustible fossile (installation de couplage chaleur-force, centrales à gaz à cycle combiné),*
- ainsi que sur des importations.*

Il s'agira par ailleurs de développer rapidement les réseaux d'électricité et d'intensifier la recherche énergétique.

2. Enjeux énergétiques de la centrale de Cornaux II, par M. Christian Trachsel, délégué à l'énergie

Trois volets à cette présentation: le bilan énergétique du pays, quelques chiffres concernant Cornaux II et les alternatives à Cornaux II.

La consommation énergétique en Suisse augmente régulièrement depuis les années 1950, elle se répartit en:

- 23% d'électricité,
- 33% de carburants,
- 44% de combustibles pétroliers.

Origine de la production d'électricité en Suisse en 2011:

- 53,7% provient de l'hydraulique (à accumulation ou au fil de l'eau)
- 40,7% du nucléaire,
- 5,6% du thermique classique.

D'une manière générale, la Suisse exporte annuellement de l'électricité. Par contre, l'analyse mensuelle de la consommation d'électricité montre que pendant 6 mois par année, soit de novembre à avril, la Suisse importe de l'électricité.

Cornaux II en bref...

- Sa puissance prévue: 420 MW, soit un peu plus que la centrale nucléaire de Mühleberg(373 MW)
- Production d'électricité prévue: 2'100 GWh/an
- Emission de CO2: 780'000 t/an, soit annuellement l'équivalent de l'ensemble des émissions produit par le canton de Neuchâtel.

Les alternatives à Cornaux II

- Supprimer les chauffages électriques sur l'ensemble du pays, qui représentent 20% de la consommation électrique en hiver, soit l'équivalent des 3 centrales nucléaires suisses les plus anciennes.
- Supprimer les productions d'eau chaude sanitaire électrique dans le pays.
- Promotion des pompes à chaleur conditionnées à une production d'électricité par couplage chaleur-force (CCF), ou par énergie renouvelable.
- Promotion des voitures électriques conditionnées à une production d'électricité par CCF ou par énergie renouvelable.
- Promotion de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie.
- Promotion des énergies renouvelables.

3. Composition de l'actionnariat de VITEOS SA, selon convention d'actionnaires

Ville du Locle:	15,65 %
Ville de la Chaux-de-Fonds:	36,75 %
Ville de Neuchâtel:	47,60 %

4. Composition de l'actionariat du Groupe E (source groupe E)

Etat de Fribourg	78,545 %
BKW FMB Energie :	10%
Groupe E (propres actions)	5,518%
Etat de Neuchâtel :	1,797 %
Viteos SA :	2,551%
Communes neuchâtelaises	0,836 %
Banque cantonale neuchâteloise :	0,364%
Copropriétaires Société électrique du Val-de-Travers :	0,096%
(total parts neuchâtelaises :	5,644%)

5. Position de la direction de Viteos SA, par Mme Josette Frésard

Quels sont les arguments qui doivent nous encourager à promouvoir une participation de Viteos au sein du capital-actions de la future centrale Cornaux II ?

- Pour Viteos, c'est un grand avantage que de pouvoir participer à la réflexion du développement de ce projet, depuis « l'intérieur »,
- de pouvoir participer aux décisions, d'être un acteur actif dans ce qui sera la plus grande centrale de production d'électricité du canton,
- Viteos, qui a déjà une grande expérience de chauffage à distance en ville de Neuchâtel, estime avoir les compétences pour envisager de se charger de l'exploitation du chauffage à distance qui sera mis en place par la centrale Cornaux II.

Mme Frésard nous rend attentif à deux points particuliers qu'il y a dans la problématique de Cornaux II:

- la décision de construire ou de ne pas construire Cornaux II, en fonction de la politique énergétique de la Suisse et surtout la manière dont on devra compenser les émissions de CO2
- l'obtention d'un permis de construire, sujet totalement indépendant du point cité ci-dessus.

6. Discussion générale

6.1 Réflexions, questions et remarques concernant la politique énergétique, la stratégie de marché et le choix du site de Cornaux :

- Plusieurs intervenants insistent sur le fait de savoir si politiquement aujourd'hui, alors que tous les acteurs parlent d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique, de promotion des énergies renouvelables, est juste pour le canton de Neuchâtel de mener une réflexion pour construire une centrale thermique de production d'électricité équivalente à celle que l'on souhaite fermer (Mühleberg) ?
- Le projet de la centrale à Cornaux est un enjeu national au niveau de la production d'électricité. Au vu de l'évolution du dossier au niveau de la Confédération, ne serait-il pas judicieux d'attendre avant de prendre des décisions ? L'urgence dans ce dossier paraît toute relative.
- Pour plusieurs commissaires, si Cornaux II n'est pas une priorité absolue au niveau suisse, pourquoi le serait-elle au niveau du canton de Neuchâtel ?
- La question de base est posée : y a-t-il un réel besoin au niveau suisse d'une centrale comme Cornaux II ?
- Si Viteos a les moyens financiers d'entrer dans le capital-action de Cornaux II, ne vaudrait-il pas mieux investir tout ou partie de ces moyens dans les économies d'énergie et l'efficacité énergétique ?
- Comment la ville de Neuchâtel, Cité de l'énergie, peut-elle promouvoir la construction d'une centrale à gaz alors qu'elle est encore loin d'avoir fourni tous les efforts nécessaires dans les économies d'énergie ? De nombreux projets favorisant les énergies renouvelables sont par ailleurs en cours de discussion.
- La consommation électrique en suisse continue d'augmenter. Avec l'objectif de la fermeture des centrales nucléaires à l'horizon 2035, nous nous devons de développer de nouvelles sources d'énergies.
- Cornaux II est-elle vraiment une alternative si l'on souhaite démontrer une volonté de sortir du nucléaire ?
- L'utilité de l'électricité produite à Cornaux serait intéressante pour les Neuchâtelois, puisque l'énergie consommée serait proche du lieu de production. Un autre avantage est l'emplacement de Cornaux par rapport aux lignes de transport d'électricité.

- Les calculs sont faits sur un fonctionnement théorique de 5'000 heures par année. Si certains paramètres sont connus, il reste beaucoup d'inconnues à ce jour. La rentabilité de la future centrale n'est pas garantie.
- Rappelons qu'au niveau international, l'offre des électrons est importante et très bon marché (5 cts le kWh). De plus, des centrales thermiques fonctionnelles sont à l'arrêt (par ex. en Allemagne). Comment l'électricité produite à Cornaux trouvera-t-elle alors preneur ?
- Risque de pénurie ? En prenant un cas extrême, suite à l'accident nucléaire de Fukushima en mars 2011, le Japon a fait la preuve qu'en cas de crise, on est capable de réduire de 30% sa consommation d'électricité en prenant des mesures sévères.

6.2 Réflexions, questions et remarques concernant la compensation des émissions de CO2

- Des commissaires s'expriment sur la pertinence des compensations des émissions de CO2. Actuellement, il est admis que l'objectif est atteint s'il y a une compensation totale.
La question est de savoir si la compensation ne devrait pas être plus élevée. En effet, peut-on considérer comme acceptable les émissions de CO2 actuelles ?
La réponse est non puisqu'il nous faut revenir au minimum – pour ne pas dire impérativement – au niveau des émissions des années 1990 !
- La compensation des émissions de CO2 est l'un des problèmes majeurs de la future centrale.
Dès le 1er janvier 2013, 50% des émissions devront être compensés en Suisse, et 50% à l'étranger. On ne sait pas aujourd'hui quel sera le pourcentage et après quelles négociations celui-ci sera attribué à Cornaux II.

6.3 Réflexions, questions et remarques concernant la participation de Viteos dans le capital- actions de Cornaux II

- La participation prévue de 5% au capital-actions de Cornaux II, avec un siège au conseil d'administration, est-elle d'une quelconque utilité, sachant que le groupe E est très majoritaire?
- Il est relevé qu'un taux minoritaire de 5% est semblable à la participation des différentes collectivités neuchâtelaises au sein du groupe E et le peu d'influence qui en découle est souligné pour les détenteurs minoritaires.

- Les parts «neuchâteloises» au sein du groupe E sont déjà à hauteur de 5,644%. Faut-il nécessairement que Viteos devienne partenaire de Cornaux II?
- Quelle est l'utilité de participer dès le départ au projet de Cornaux II?

6.4 Réflexions, questions et remarques concernant la problématique du chauffage à distance de Cornaux II

- Qui doit avoir la responsabilité de ce projet de chauffage à distance? Le groupe E, Viteos ou un autre partenaire ?
- Est-il nécessaire, dès le départ, de participer à la réflexion d'un chauffage à distance?
- Viteos est-il vraiment l'expert, dans le bas du canton, du chauffage à distance ? La question est posée.
- Le financement du chauffage à distance est-il déjà projeté ? Plusieurs commissaires doutent en l'état du projet et de sa faisabilité (distribution sur Bienne ou Neuchâtel ? La distance à couvrir entre la production d'énergie et les utilisateurs est très importante).
- Le chauffage à distance ne se mettra en place que progressivement et il faudra des années avant d'obtenir un réseau de chauffage à distance performant.
Si l'on considère qu'une centrale à gaz a une durée de vie de 20-25 ans, cela veut dire qu'à terme, la centrale deviendra indispensable pour fournir du chauffage à distance avant même de fournir de l'électricité !
Nous nous trouvons devant le risque où l'on va devoir prolonger la vie d'une centrale thermique pour fournir de la chaleur en priorité pour un réseau CAD.

Pour conclure ces discussions, l'ensemble de la commission partage l'avis que d'une manière générale, la promotion de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie doit être la priorité avant d'envisager une construction d'une nouvelle centrale thermique à gaz.

Certains commissaires souhaitent néanmoins rester attentifs à l'évolution du dossier et à ne pas refuser toute idée de participation de Viteos - même modeste – si la construction de la centrale devait finalement avoir lieu.